



COMMENT BIEN REMPLIR




LA DPAE DÉMATÉRIALISÉE

LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE (DPAE)

Destinée à tous les employeurs de main d'oeuvre agricole, la DPAE (Déclaration Préalable A l'Embauche) doit être remplie avec précision, **sans erreur**, à l'aide d'un document d'identité.

Ce document, désormais disponible sur gironde.msa.fr, comporte certaines spécificités destinées aux viticulteurs. Retrouvez-les dans les cadres jaunes et dans les explications qui suivent.

 commun à tous les employeurs

 spécifique aux viticulteurs

Contrat

Nature du contrat : *

à durée indéterminée (CDI) avec une période d'essai de jours

à durée déterminée (CDD) de jours

à durée déterminée temps plein (CDD - TP) de jours

à durée déterminée à objet défini (CDD-OD)

Contrat particulier : * Non Oui

Cochez «**OUI**», puis «Vendanges» dans la fenêtre déroulante.

N'oubliez pas de cocher **OUI** pour bénéficier de l'exonération travailleur occasionnel !

Exonérations

Demande des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi :

- d'un travailleur occasionnel * Oui Non

Sélectionnez «**Contrat Vendanges**».

Par ailleurs, n'oubliez pas d'indiquer
▶ soit la date de fin de contrat de travail de votre salarié,
▶ soit la durée minimale de contrat, en jours.

Contrat de travail à durée déterminée

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Motif du recours au CDD : *

CDD en remplacement de : Sa qualification :

CDD pour accroissement temporaire d'activité

Contrat saisonnier pour les travaux de :


Contrat vendanges

Contrat d'usage

Contrat d'insertion

Autre motif

Terme du contrat : *

CDD à terme précis : Date de fin de CDD prévue :  Renouvelable : Oui Non

CDD à terme imprécis : Durée minimale du CDD : jours

Durée période d'essai en jours : jours